



Conseil Municipal du 19 février 2024

Compte-Rendu

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf février à 18 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CRETOT Didier, Maire

Étaient présents :

Didier CRETOT, Florence DAMERON, Christophe LATOUCHE, Brigitte RAMETTE, Marc ALBERT, Corinne LUCAS, David PERREAU, Manuel CRETOT, Pascal LEVEAU, Brigitte RICAUX, Sonia LEMASSON-BAUMANN, Xavier LORDET, Pascal DOAT, Florence PIQUET, Yann LEMASSON, , Mr WATEL Patrik , Brigitte BOULAT-DAUFRENE, Géraldine VALOUR, Jean-Luc TANQUEREL, *Marie FOURAUD*

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mr BENOUDA Abdelkader à Mr Davide PERREAU

Absents :

Mme DUCHESNE Jocelyne
Mme LEBLANC-GONSARD Gwendoline
Maxime HUMBERT

Xavier LORDET est élu secrétaire de séance.

Le quorum est atteint, la séance débute à 18 h 40

Le Procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire fait un point d'actualité.

Dossier BRICO DEPOT : la CDAC du 15 décembre 2023 a donné un avis favorable à l'unanimité. Au vu du rejet la première fois, le dossier a été retravaillé pour répondre à l'argument d'une sur artificialisation. Les membres de la CDAC ont salué la rigueur du dossier et le projet sur le plan environnemental. Cependant, la concurrence a déposé 3 recours portant tous sur l'offre commerciale. La CNAC doit se prononcer sur ces recours. Une rencontre avec les maires des villes voisines est envisagée pour faire signer une pétition aux habitants.

Rentrée scolaire 2024/2025 : il semblerait qu'il n'y ait pas de fermeture de classe à Gravigny. Les inscriptions débiteront le 1^{er} mars, à voir si ce sera confirmé.

Acquisition du terrain proche de la salle Gérard Philipe : le dossier est en cours chez le notaire. Les projets voies douces et espace intergénérationnel avancent. La désignation du maître d'œuvre aura lieu en 2024 pour un lancement des travaux début 2025.

Adressage : le plan est en cours de réalisation par la Poste.

Cérémonies des 80 ans du Débarquement : « Evreux Portes de Normandie » a fait un appel à projets. La ville a répondu « De l'Armistice à la Libération ». De mai à août 2024, des rencontres auront lieu : expo de rues sur le thème de la paix avec des dessins des élèves de CM2, travail sur des textes pour envisager des lectures le 8 mai et le 23 août, pavoisement de la rue du 23 août 1944 sur la période et une manifestation à l'étude pour clore cet évènement le 23 août 2024.

Le Contrat de Territoire Région – Département – Evreux Porte de Normandie 2022-2027 n'est toujours pas signé mais avancerait.

Eco Environnement, société vendant des Certificats d'Économie d'Énergie, a sollicité la ville. Il a été évoqué le changement des luminaires en LEDS dans les bâtiments publics. Ce sont les « pollueurs » par leurs achats de ces certificats qui financent ces éclairages. La ville étudie une passation de commande. Le passage en LEDS permettra de faire des économies en matière d'électricité.

- Informations générales

1 – Demande d'avis : Prémption des locaux MGEN

Les locaux devraient être mis en vente prochainement. La ville a rencontré MGEN pour évoquer le projet de « maison médicale ». Les échanges sont en cours. En tout état de cause, le Conseil Municipal a donné un avis favorable pour que Monsieur le Maire exerce son pouvoir de prémption en cas de vente à un autre porteur de projet.

2 – Demande d'avis : plan d'action sur la Défense Extérieure Contre l'Incendie

La DECI relève de la compétence du maire. Elle a pour objet d'assurer l'alimentation en eau le SDIS selon les risques à couvrir. Un inventaire des bornes a été établi. Certaines bouches sont à changer, des points d'eau sont à créer. Un plan d'actions a été présenté aux élus pour les points d'eau à changer, d'autres à installer pour respecter la distance des 200 mètres.

Le Conseil Municipal a donné un avis favorable au plan d'actions et aux financements qui seront demandés aux partenaires habituels.

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de ses délégations du Conseil Municipal. Il s'agit de :

- Une demande de subvention au Département pour la Fête de Gravigny de juin 2024
- La signature d'un contrat de ligne de trésorerie de 150 000 € pour palier au report des subventions du Contrat de Territoire
- Des actes de concessions signés.

FINANCES :

1 – Rapport des Orientations Budgétaires 2024

Monsieur le Maire présente la situation économique mondiale et leurs impacts sur les finances de l'État et plus sur les collectivités.

Pour Gravigny, il annonce qu'il n'y aura pas de hausse du taux communal. Cependant, les bases fiscales connaîtront une revalorisation de + 3,90% (contre 7,1% l'an dernier). Les finances de la ville sont saines et permettent de dégager des épargnes pouvant financer les futurs investissements en limitant le recours à l'emprunt. D'importants projets sont en cours de finalisation sur le plan des études. Il s'agit de la création de cheminements doux avec le franchissement de l'Iton pour rejoindre le quartier socio-éducatif et d'un espace de loisirs intergénérationnel en centre-ville. Les travaux devraient démarrer en 2025. Pour financer ces investissements, une « chasse » aux subventions sera effectuée.

Côté fonctionnement, les années 2024-2026 ne devraient pas connaître de grands bouleversements. Les recettes devraient rester stables et les dépenses devront être contenues pour maintenir un autofinancement correct.

Les prévisions 2024-2026 présentées aux élus montrent que l'endettement restera supportable et permettront de poursuivre les investissements sur le prochain mandat, notamment celui de la construction d'une nouvelle école. Effectivement, vu les réformes énergétiques à venir, notre école ne pourra pas remplir les conditions demandées. La future école devra être plus compacte et plus fonctionnelle.

Après débat, le Conseil Municipal prend acte de ces orientations.

RESSOURCES HUMAINES :

2 – Instauration de la prime pouvoir d'achat

Cette prime instaurée pour les fonctionnaires d'État n'est pas obligatoire pour la fonction publique territoriale. Cependant, les élus du Conseil Municipal ont souhaité que les agents municipaux éligibles puissent la percevoir.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

3 – Autorisation de recruter des vacataires

Dans le cadre de la continuité de service, il est parfois nécessaire d'avoir recours à des vacataires pour assurer certaines missions. Il s'agit notamment de l'entretien des locaux, de la plonge à la restauration scolaire, de la préparation culinaire, de la surveillance sur le temps du midi, des manifestations, des saisonniers... Pour cela, il convient que Monsieur le Maire puisse procéder au recrutement de ces profils.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

VIE ASSOCIATIVE – SPORT – LOISIRS :

4 – PST Cap Nord Est : subvention 2024

Monsieur le Maire rappelle qu'en décembre la Commission d'évaluation a rendu un avis favorable au subventionnement de cette association au vu de ces activités envers l'enfance, la jeunesse et ses actions sociales.

Il est proposé de reconduire la subvention au même montant qu'en 2023, à savoir 97 500 €.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

5 – Union Sportive de Gravigny : subvention 2024

Comme pour le point précédent, Monsieur le Maire rappelle les éléments fournis par la Commission d'évaluation, et propose la reconduction de la subvention 2023 pour 2024, soit 25 000 €.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

6 – Subventions aux associations 2024

Monsieur le Maire présente la liste des associations concernées, ne percevant pas une subvention supérieure à 23 000 € et ne nécessitant pas de convention. Elles ont fourni leur demande de budget.

A cela, s'ajoute la Coopérative Scolaire pour l'école qui permet de financer les spectacles de Noël, des jeux pour l'école maternelle ainsi que les sorties scolaires.

Bénéficiaire :	Montant 2024
AMICALE AGENTS COMMUNAUX	10 000 €
AMICALE LAIQUE	6 000 €
ANCIENS COMBATTANTS GRAVIGNY	1 390 €
BANQUE ALIMENTAIRE NORMANDE	450 €
CA GRAV'IT	6 500 €
CROIX ROUGE FRANCAISE EVREUX	150 €
ECOLE PRIMAIRE LANGEVIN WALLON	10 430 €
FONDATION DU PATRIMOINE	160 €
GRAVIGNY MUSIQUE ET CULTURE	10 000 €
GUIDON D'OR	1 500 €
L'ECOLE DU CHAT d'Evreux	400 €
LES AMIS DE LA MALADRERIE	1 000 €
LES CARTABLES de Gravigny	400 €
LES JARDINS DU PERE HEBERT	900 €
LES PREMIERS PAS	400 €
MONUMENTS ET SITES (AMSE)	76 €
PREVENTION ROUTIERE	200 €
SECOURS POPULAIRE LOCAL	5 000 €

SOUVENIR Français	150 €
SPA	600 €
UNRPA	3 000 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

CADRE DE VIE :

7 – SIEGE 27 : Convention de participation financière travaux rue Blanche BARCHOU – modification
A l'issue des travaux, il s'avère que le coût réel soit supérieur à celui délibéré en mars 2021. Il convient d'annuler la précédente délibération et d'acter le nouveau montant de participation de la ville.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

- Questions et Informations diverses

Aucune question n'a été transmise.

Séance levée à 20 h 35

Signature du secrétaire

Monsieur Xavier LORDET

